

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 9 JUIN 2023

Délibérations votées

N°	Objet	Sens du vote
-	Approbation du Procès-verbal de la séance du 10/05/2023	
01-090623	ELECTIONS DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES AU SCRUTIN DE LISTE <i>Liste composée par M. Guy BARRÉ – Maire – « Agir ensemble pour La Séguinière » : 27 voix</i>	Favorable - Unanimité
02-090623	ENSEMBLE IMMOBILIER AVENUE ABBE CHAUVEAU – DESIGNATION D'UN MAITRE D'OEUVRE Le conseil municipal, - RETENIR l'offre, mieux disante, de la société d'architecture BAUMANN (Sèvremoine – 49) pour un montant total d'honoraire de 82 256 € (8,48% x 970 000 €) dont 29 680 € à la charge de la commune, - AUTORISER Monsieur le maire à signer tout document nécessaire à l'engagement de la dépense.	Favorable - Unanimité
03-090623	PROGRAMME VOIRIE 2023 – ATTRIBUTION DU MARCHE Le conseil municipal, - DECIDER d'attribuer le marché, ci-dessus, à l'entreprise EUROVIA ATLANTIQUE proposée par la commission « Urbanisme et Travaux », - CHARGER Monsieur le maire de signer toutes les pièces du marché, - PRECISER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023, en section d'investissement, à l'article 2315 du programme 318.	Favorable - Unanimité
04-090623	LOTISSEMENT SURCHERE 2 – ATTRIBUTION DU MARCHE DE CABLAGE POUR LA FIBRE Le conseil municipal, - RETENIR l'offre de la société SAS SOLUTEL pour un montant total de 10 230 € HT - AUTORISER Monsieur le maire à verser un acompte pour l'ensemble de la prestation dans la limite de 30%, - DEMANDER à Monsieur le maire de signer tout document nécessaire à l'installation de la fibre optique au lotissement de La Surchère 2, notamment la convention de raccordement FttH avec l'opérateur en télécommunication Orange.	Favorable - Unanimité

Le 12 juin 2023
Le maire,
Guy BARRÉ

